

LES GRANDES ORIENTATIONS
DU PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT DES LYCEES
2012/2022

RAPPORT CR 121-11
DE NOVEMBRE 2011



1. L'ENSEIGNEMENT DANS LES LYCEES EN ILE-DE-FRANCE

1.1. TABLEAU GENERAL

1.1.1. UNE TENDANCE VERS UNE POLYVALENCE ACCRUE DES ETABLISSEMENTS

A la rentrée 2010, l'Ile-de-France compte 486 établissements publics du second degré et 4 ERPD. Parmi ces 490 établissements qui composent l'offre de formation francilienne, 469 sont de compétence régionale (dont 14 EREA) et donc au cœur de sa compétence patrimoniale. Parmi les autres on retrouve principalement les 12 lycées municipaux parisiens.

En 2010, les lycées publics franciliens sont configurés de la façon suivante¹:

- Près d'un quart (26%) de lycées propose de l'enseignement général et technologique (124 établissements alors qu'ils étaient 132 en 2000, -6%);
- Près d'un quart (26%) de lycées propose un enseignement uniquement professionnel² (125 établissements alors qu'ils étaient 149 en 2000 soit un recul de -16%);
- Près d'un quart (26%) de lycées propose simultanément les 3 voies de formation (109 lycées en 2000, 126 en 2010, +16%).
- Le quart restant est composé essentiellement de lycées technologiques et professionnels
- (62 lycées soit 3 de plus qu'en 2000), de lycées généraux uniquement (42 lycées soit 3 de plus qu'en 2000) ainsi que 6 lycées technologiques uniquement, tous parisiens (chiffre stable).

La part des lycées professionnels a donc diminué au profit d'un nombre plus important d'établissements plus polyvalents (technologique et professionnel ou général, professionnel et technologique).

Par ailleurs, 279 lycées (56%) proposent un enseignement post bac, soit 18 de plus qu'en 2000 (parmi lesquels 5 ne proposent que du post-bac).

1.1.2. LES EVOLUTIONS AU SEIN DES TROIS VOIES DE FORMATION

395 300 élèves sont scolarisés dans les établissements publics du second degré, soit un effectif revenu au niveau de celui des années 2000 après le pic de croissance des effectifs lycéens en 2005.

En revanche, la répartition par voie de formations (tous niveaux) s'est modifiée avec une progression des effectifs de la voie générale (+3%) et de la voie professionnelle (+ 6%), et un recul de la voie technologique (- 11%). En ne considérant que les classes de 1ère et terminale³ des voies générale et technologique les évolutions sont encore plus visibles : les effectifs de la voie générale ont augmenté de 7% quand ceux de la voie technologique ont diminué de plus de 18%. Par ailleurs, et alors qu'il y a autant de filles que de garçons dans le système scolaire, la répartition des effectifs par genre diffère selon les voies et le niveau de formation.

² On parle ici du champ professionnel strict, différent du champ présenté dans le Panorama de la formation initiale professionnelle en lycées qui agrège dans le champ « professionnell » les formations strictement professionnelles et les formations technologiques post bac.

³ Pour ignorer les effectifs en seconde de détermination qui sont comptabilisés dans la voie générale alors qu'à l'issue de la seconde les élèves peuvent se diriger vers une filière technologique

¹ La configuration des établissements a été déterminée hors seconde de détermination et formations de niveau infra V pour annuler l'effet de formations qui pourraient être présentes dans l'établissement de façon marginale. Par exemple, certains lycées presque exclusivement technologiques peuvent proposer un petit flux de seconde générale pour alimenter leurs bacs technologiques. Ils n'en sont pas pour autant des lycées GT.



Aujourd'hui:

- 205 900 élèves sont scolarisés dans la voie générale soit plus d'un lycéen sur deux (52%);
 Les filles y sont majoritaires (53%) mais elles sont surtout très présentes en pré-bac (54%),
 beaucoup moins en post-bac (45%)
- 108 700 élèves sont scolarisés dans la voie professionnelle (28% des effectifs lycéens) dont 41 400 (38%) en production et 67 300 (62%) en services (équilibre sensiblement identique à celui de 2000); Les garçons y sont les plus nombreux (55%)⁴.
- 80 700 élèves sont scolarisés dans la voie technologique (20% des effectifs lycéens) dont 22 200 (28%) en production et 57 500 (72%) en services (soit une très légère baisse de la part de la production et une très légère hausse de la part des services). La voie technologique accueille sensiblement plus de filles (51%) que de garçons (49%) en pré-bac comme en postbac. Les effectifs du pré-bac se concentrent essentiellement sur les séries du baccalauréat STG (55%), STI (22%) et STSS (16%) puis STL (4%)⁵.

Hors voie générale, les principales filières de formation sont, pour le domaine des services : le Tertiaire administratif (28% des effectifs, 53 000 jeunes), le Commerce (18%, 34 000 jeunes) et le Sanitaire et social (12%, 21 800 jeunes). Et dans le domaine de la production l'Electricité-Electronique (11%, 21 200 jeunes) la Productique (6%, 10 600 jeunes) et le BTP (5%, 9 900 jeunes).

1.1.3. LA REFORME EN COURS DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

La réforme de la voie technologique en cours dans les lycées tend à rapprocher la démarche pédagogique et les contenus enseignés de ceux de la voie générale avec le risque que de nombreux élèves de niveau moyen à la sortie du collège qui trouvaient avec la spécificité de cet enseignement le chemin de la réussite s'en trouvent aujourd'hui exclus.

Ainsi la réforme de la voie technologique industrielle en réduisant le nombre de spécialités (de 13 à 4) et en transformant un enseignement très appliqué en atelier en un enseignement plus théorique en laboratoires, est mise en œuvre avec le double objectif de donner plus de lisibilité à cette voie de formation pour la rendre plus attractive et de permettre aux élèves d'accéder aux poursuites d'études supérieures. Or, les premiers constats de rentrée relatifs aux effectifs inscrits dans cette voie (désormais dénommée STI2D) confirment les craintes d'une disparition programmée de la voie technologique faute d'une culture technique affirmée.

1.1.4. UNE TRANSFORMATION DE L'ACCES A LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Concernant la voie professionnelle, suite à la réforme engagée par l'Etat (3 années de préparation au bac professionnel au lieu de 4 : 2 en BEP + 2 en bac pro), une transformation de l'accès à la qualification professionnelle a eu lieu : alors que les jeunes en niveau V ont été les plus nombreux jusqu'à la rentrée 2008/09 (59% et que le nombre de jeunes en CAP passait de 9 000 à 15 000 sur la période 2000-2010), ils sont désormais minoritaires (23%). Les jeunes en niveau IV sont désormais 77%, soit près de 83 000. L'essentiel de la réforme est maintenant réalisé ; avec une session 2012 de bac professionnel qui sera marquée par la première génération d'élèves formés en 3 ans. La stabilisation du niveau IV sera effective à la rentrée 2012 mais la réforme pose la question de l'accès au bac des élèves les plus fragiles.

Si le problème des abandons en cours de formation concerne toutes les voies de formation et a conduit la Région à faire de la lutte contre le décrochage une grande cause régionale, il se pose avec une acuité particulière dans la voie professionnelle, sous statut scolaire ou salarié.

⁵ Pour le reste : BTN Hôtellerie (2%), BT en voie de fermeture et assimilés (1%).

^{4 «} à l'exception du post-bac professionnel composé de formations sanitaires et sociales spécifiques rassemblant quelques centaines d'étudiant-es (écoles d'infirmières notamment) accueillant un public très largement féminin.



A la rentrée 2010, on dénombre plus de 6 000 d'apprenti-e-s sur les sites de lycées publics (la moitié d'entre eux relèvent de CFA privés) : ces dernières années le développement de l'apprentissage dans les lycées publics s'effectue notamment via les Unités de Formation par l'Apprentissage (UFA) des Centres de Formations par des Apprentis (CFA) académiques. Au final, près de 8% des apprentis franciliens sont formés dans des lycées publics.

1.1.5. Un post-bac avec des Classes preparatoires aux grandes ecoles (CPGE) en augmentation

55 200 lycéens (soit 14 %) sont scolarisés dans des formations post-bac soit une réelle hausse : 9 points de plus qu'en 2000 (alors que le pré-bac a perdu 1 point). La croissance du post-bac porte surtout sur les effectifs de la voie générale. A la rentrée 2010 en effet :

- 21 000 élèves sont scolarisés en CPGE soit 20% de plus qu'en 2000. Les jeunes en voie générale représentent aujourd'hui 38% des effectifs lycéens dans des formations post-bac, avec une forte concentration sur Paris.
- 33 400 élèves sont formés dans la voie technologique (niveaux III et II): il s'agit essentiellement de sections de techniciens supérieurs (32 000 étudiants) qui sont stables depuis 2000; la légère augmentation de ce post-bac (1point) résulte de la croissance des effectifs de niveau II.
- 700 élèves dans la voie professionnelle constituée pour l'essentiel de formations sanitaires et sociales ; elle a plus que doublé depuis 2000 avec notamment un effectif d'élèves infirmier-e-s en hausse significative

1.1.6. UN ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION EN AUGMENTATION REGULIERE

En Ile-de-France, on compte 219 lycées privés sous contrat. 90 500 jeunes dans les établissements privés sous contrat avec, depuis 2000, une croissance nette : +12.5% (+7% depuis 2005) alors que les lycées publics sont stables : 0.5% (avec -4% depuis 2005) ; au final, les lycées publics rassemblent aujourd'hui 81% des lycéens contre 83% en 2000.

L'évolution de l'offre dans les lycées privés sous contrat montre aussi une réduction de la voie technologique : la voie générale, déjà largement prépondérante en 2000 (64% des jeunes) se renforce encore (67% en 2010) ; ces trois points ont été perdus par la voie technologique qui passe de 19% des effectifs à 16% alors que la voie professionnelle conserve le même poids (17%). En ne considérant que les classes de 1ère et terminale des voies générales et technologiques, les évolutions divergentes sont encore plus marquées que dans les lycées publics : +23% pour les classes générales, -11% pour les classes technologiques.

Au sein de la voie professionnelle le niveau IV est majoritaire depuis la rentrée 2009 ; les effectifs de CAP ont cru de 1 080 et 1 650, soit un peu moins fortement que dans les lycées publics. Au total et hors voie générale, les formations du domaine de la production restent stables à un niveau très inférieur à ce qu'elles sont dans les lycées publics : 26%.

Dans les lycées privés sous contrat, les 30 000 jeunes des voies technologique et professionnelle sont d'abord scolarisés dans les 4 mêmes grandes filières (7 sur 10 comme dans les lycées publics) mais plus souvent en sanitaire et social, en commerce, beaucoup moins en électricité. Le domaine de la production est beaucoup moins présent : productique, structures métalliques, énergie,... alors que l'agriculture et l'aménagement paysager sont très présents (5% des formés contre 1% dans le public) ; les services sont bien représentés à l'exception du transport logistique.

En 2010, la part du post-bac dans les lycées privés sous contrat est moins élevée que dans l'enseignement public (12%), ce chiffre est stable depuis 2000. Même si la part des CPGE a augmenté de 28% depuis 2000, elle reste plus faible que dans l'enseignement public (34% du post-bac contre 38% dans les lycées publics).



Par ailleurs, on compte au moins 3 000 apprentis dans les lycées privés sous contrat soit 4% des apprentis franciliens.

1.2. AMPLEUR ET CONSEQUENCES DES INEGALITES

Inscrite dans le système national de formation initiale⁶, dont les lycées sont un élément essentiel, la configuration de l'offre de formation en lle de France en accentue certains traits et produit des résultats très contrastés en matière de niveau de formation moyen, de réussite au bac et de poursuite dans l'enseignement supérieur. De plus, les inégalités scolaires territoriales amplifient les inégalités sociales.

1.2.1. LES RESULTATS SCOLAIRES CONTRASTES DE L'ÎLE DE FRANCE

La grande majorité des jeunes franciliens achève aujourd'hui son parcours dans le système éducatif avec un diplôme. Si, au plan national, la proportion de bacheliers dans une génération était de 65.7 % en 2010, elle atteint 84.8% pour les jeunes scolarisés à Paris, 69.1% à Versailles et seulement 61.1% à Créteil.

Mais on rappellera que la capitale bénéficie de la scolarisation d'élèves parmi les plus performants venus des deux académies limitrophes. Ainsi si l'on prend en compte les taux de réussite des jeunes résidents dans chacune des trois académies, les résultats s'élèvent respectivement à 65.9, 65.5 et 73% pour Paris, Créteil et Versailles.

Par ailleurs, la part de bacheliers généraux, technologiques et professionnels varie fortement selon les académies.

	Candidats au bac général	Candidats au bac technologique	Candidats au bac professionnel
Paris	64.4 %	17.9%	17.7%
Créteil	49.5%	30.5%	20%
Versailles	55.8%	24.6%	19.6%

En ce qui concerne l'inscription dans l'enseignement supérieur, celle-ci est très variable selon le bac obtenu (la quasi totalité des bacheliers généraux, 4/5 des bacheliers technologiques, à peine un bachelier professionnel sur 4). Les jeunes Franciliens, plus souvent bacheliers généraux que les autres, accèdent également plus fréquemment à l'enseignement supérieur : 79,3 % de ceux qui ont obtenu leur baccalauréat en 2009 se sont aussitôt inscrits en post-bac pour 77,8 % des jeunes français⁷. Le taux est particulièrement élevé pour les bacheliers originaires de Paris (87,2 % pour 78,0 % à Versailles et 76,2 % à Créteil).

Mais dans le même temps une proportion importante de jeunes sort de formation initiale sans diplôme ni qualification.

En lle de France, le nombre de jeunes franciliens n'ayant pas terminé un second cycle – court ou long – de l'enseignement secondaire lors de leur sortie du système de formation initiale reste élevé.

Il est évalué à un minimum de 10 000 par an alors que l'Ile-de-France au regard de ses caractéristiques devrait présenter des taux inférieurs à la moyenne nationale.

PPI 2012/2022

⁶ Sous statut scolaire et en apprentissage.

⁷ Géographie de l'école n° 10, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mai 2011



Or, cette situation se révèle aujourd'hui bien plus source d'exclusion que par le passé : le taux de chômage des jeunes, est sans commune mesure entre les diplômés y compris de niveau V et les autres sans qualification. Une meilleure connaissance du décrochage scolaire et la résorption de ce « noyau dur » de l'échec scolaire constituent une des priorités régionales en lien avec l'adoption du rapport "lutte contre le décrochage scolaire grande cause régionale" lors du CR de septembre 2011.

L'Ile-de-France sera, comme les autres régions françaises, profondément impactée par la rénovation de l'enseignement professionnel. Une large part des jeunes qui sortaient de formation initiale au niveau BEP devra maintenant sortir au niveau bac à l'issue d'un parcours sur 3 ans. La crainte est réelle qu'un nombre significatif d'entre eux n'y arrive pas.

Un enjeu est de faire en sorte que, à rebours de ce qui a été observé jusqu'à présent dans la région, les jeunes que la réforme pourrait mettre en difficulté en baccalauréat professionnel ne soient pas confrontés à l'échec et que les parcours de réussite des jeunes inscrits en CAP s'améliorent pour permettre à une part significative d'entre eux d'accéder dans un second temps au niveau IV.

L'Ile-de-France est ainsi une région de succès contrastés. Le nombre des jeunes franciliens qui accèdent à l'enseignement supérieur est très élevé en lien avec la part importante de catégories dites « favorisées ». Il est cependant à noter qu'au regard de la structure sociale de sa population, les résultats sont en deçà de ce que l'on pourrait attendre. La part des jeunes en échec y est importante en partie sans doute en lien avec la faiblesse ancienne de l'offre d'enseignement professionnel de niveau V, réduisant les occasions de réussite des jeunes les plus en difficulté avec les savoirs scolaires.

1.2.2. DES INEGALITES SCOLAIRES TERRITORIALES QUI AMPLIFIENT LES INEGALITES SOCIALES

En Ile-de-France, les difficultés scolaires ont une forte dimension socio-spatiale. Le territoire francilien est marqué par une forte dualité sociale. Cette spécialisation sociale de l'espace se traduit dans le paysage scolaire. La carte de la surreprésentation de l'enseignement professionnel recoupe celle des communes les moins riches d'Ile-de-France. Les élèves issus par exemple des communes populaires de la proche couronne (Seine-Saint-Denis ou Val-de-Marne) ou des communes rurales de l'est de la Seine-et-Marne vont plus fréquemment dans la voie professionnelle.